



Québec, le 8 juin 2018

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 mai dernier, le député de Gaspé déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale du Québec, demandant d'assurer une présence de 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en anesthésie et en chirurgie générale à l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts.

Cette installation rencontre des problèmes de couverture au niveau de l'anesthésie et de la chirurgie générale, et ce, depuis plusieurs mois. Le Centre intégré de santé et des services sociaux de la Gaspésie a établi un corridor de transfert pour assurer la continuité des services, dans le cadre du Protocole d'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Fédération des médecins spécialistes du Québec. L'annexe 45 dudit Protocole prévoit que le site de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts soit couvert par un centre parrain en anesthésie, ce qui permettrait d'assurer la couverture des services et d'éviter ces bris. L'opérationnalisation doit se faire pour la fin juin et il ne devrait plus avoir de ruptures de ce service.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 18-MS-03429